

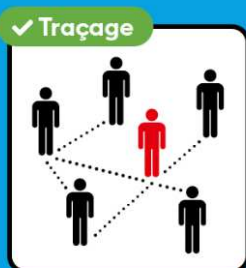
**VOICI COMMENT NOUS PROTÉGER:** 

**Suivre impérativement les nouvelles règles :**



✓ Test

En cas de symptômes, se faire tester tout de suite et rester à la maison.



✓ Traçage

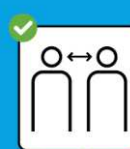
Chaque fois que c'est possible, fournir ses coordonnées pour le traçage.



✓ Isolement/quarantaine

En cas de test positif : Isolement.  
En cas de contact avec une personne testée positive : quarantaine.

**Pour rappel :**



Garder ses distances.



Recommandé : un masque si on ne peut pas garder ses distances.



Se laver soigneusement les mains.



Eviter les poignées de main.




Tousser et éternuer dans un mouchoir ou dans le creux du coude.



Toujours téléphoner avant d'aller chez le médecin ou aux urgences.

[www.ofsp-coronavirus.ch](http://www.ofsp-coronavirus.ch)

 Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Bundesamt für Gesundheit BAG  
Office fédéral de la santé publique OFSP  
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP  
Uffizi federal da sanadad publica UFSP

Swiss Confederation



Scan for translation

**PLAN DE PROTECTION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE**  
**Règles à respecter pour toute personne entrant dans les bâtiments**

- Les élèves et les enseignant(e)s se lavent les mains en entrant et en sortant du Conservatoire. Des lavabos et/ou des solutions hydro alcooliques sont disponibles à chaque étage.
- Si indiqué comme tel, les élèves et les enseignant(e)s suivent le parcours fléché pour se rendre dans leur studio et pour sortir du Conservatoire.
- Les élèves n'entrent pas dans les studios sans y avoir été invités.
- La règle de distance sociale est aussi respectée durant le cours (1.5 m).
- Des règles supplémentaires sont appliquées pour les instruments à vent et le chant (2 m et plexiglas).
- Le port du masque est obligatoire dès 16 ans dans les espaces de circulation des bâtiments et dès 12 ans pour toutes les auditions et manifestations du CMVR.
- Les parents des élèves des cours d'initiation musicale sont priés de quitter le bâtiment dès la prise en charge de leur enfant par l'enseignant(e).
- Dans la mesure du possible, les parents n'entrent pas dans le Conservatoire et prennent contact avec le secrétariat par téléphone et/ou par email pour toutes questions. Ils évitent tout regroupement dans la cour.
- Les enseignant(e)s sont responsables de désinfecter les instruments, les surfaces, les lutrins, les plexiglas dans leur studio.
- Entre chaque élève, les enseignant(e)s ouvrent la fenêtre de leur studio pour l'aérer.
- Pour la sécurité de tous, le bâtiment est nettoyé et désinfecté tous les jours.

## **GÉNÉRALITÉS**

De façon générale, les parents sont priés de ne pas entrer dans les bâtiments du Conservatoire, à l'exception de ceux dont la présence est requise auprès de l'enfant, pour des questions d'âge ou de participation au cours d'éveil musical. Dans tous les cas, les parents portent le masque.

Dans le cadre de cette situation de crise sanitaire, le Conservatoire veillera à une communication la plus fluide possible entre les élèves, les enseignant(e)s et l'administration. Les règles mises à jour, en fonction des directives fédérales ou cantonales, seront disponibles sur le site internet conservatoire.ch et affichées dans les bâtiments du Conservatoire.

## **PORT DU MASQUE DURANT LES COURS**

- Les élèves de niveau scolaire obligatoire (avant 16 ans) ne sont pas astreints au port du masque, cours collectif ou individuel.
- Le masque est obligatoire pour l'enseignant(e) et les élèves de niveau post-obligatoire si les distances sociales (1,5 m ou 2 m) ne peuvent pas être respectées.

## **Quarantaine et maladie**

**La quarantaine est décrétée par le médecin cantonal ou par le médecin traitant**

### Cours individuels – maladie et quarantaine

- L'élève malade reste à la maison et observe la quarantaine si indiquée par son médecin. Les cours n'ont pas lieu.
- L'élève en quarantaine reste à la maison et l'enseignement passe à distance (selon les possibilités de chacun : cours en vidéoconférence et/ou échanges de vidéos, échanges d'instructions).
- L'enseignant(e) malade reste à la maison. Dans la mesure du possible, le remplacement du cours est organisé. En cas d'impossibilité les cours seront déduits de l'écolage.
- L'enseignant(e) en quarantaine passe à l'enseignement à distance.
- Pour les élèves adultes, en cas de quarantaine de l'enseignant(e), l'enseignement passe à distance. En cas d'impossibilité de l'élève, le cours est remplacé dans la mesure du possible.

### Cours collectifs – enseignant(e) en quarantaine

- Cours de solfège et de théorie : l'enseignement passe à distance.
- Cours d'initiation : un remplacement de l'enseignant(e) est organisé, dans la mesure du possible.
- Cours collectifs : l'enseignant(e) remplace le cours, dans la mesure du possible.
- Orchestre, grands ensembles, chœurs : le cours est annulé.

### Cours collectifs – élève en quarantaine

- En cas de quarantaine de l'élève : le cours n'est ni remplacé ni remboursé.

### En cas de contact avec une personne infectée

- Contacter le médecin/pédiatre traitant ou se conformer aux instructions du Médecin cantonal.

### En cas de test positif

Prière d'informer le CMVR et/ou l'enseignant(e)

Vevey, le 30 septembre 2020\*

\*Se référer au site [www.conservatoire.ch](http://www.conservatoire.ch)